



08 MARS,
24 MARS,



Faisons entendre notre voix !

Bien souvent, la journée du 08 mars est réduite par nombre de citoyens à sa plus simple expression : la journée de la femme.

Le 08 mars trouve son origine en 1910 lors d'une réunion de la confédération internationale des femmes socialistes. Leur objectif était de gagner le droit de vote des femmes, le droit au travail, à la formation et à faire cesser les discriminations.

Si depuis ce temps là, les femmes ont gagné le droit de vote, le droit de travailler et de se former, un certain nombre de droits reste encore à gagner.

En effet, si les femmes peuvent aujourd'hui travailler, leur rémunération est inférieure de 27% à celle des hommes pour un travail similaire.

Le Gouvernement avait légiféré en 2006 pour imposer aux entreprises de négocier un accord avant le 31 décembre 2010 avec les organisations syndicales pour réduire cet écart salarial.

La réforme portant sur les retraites est passée par là. Le Gouvernement sous le joug du MEDEF en a profité pour inclure dans cette loi un article 98 qui retire toute obligation de négociation ainsi que le taquet du 31 décembre 2010.

Et à la SNCF?

18,4% des salariés sont des femmes. Ce chiffre est en augmentation depuis quelques années, non pas par une politique volontariste d'embauche de femmes, mais tout simplement parce que le nombre d'hommes à la SNCF, suite aux réorganisations, aux départs en retraite non remplacés, diminue plus rapidement !

Nous pourrions penser que, dans une entreprise où les salaires sont régis par une grille salariale qui s'impose à tous, où les déroulements de carrière sont régis par un statut, les femmes et les hommes soient traités de la même manière.

Or, il n'en est rien.

L'écart salarial est, certes moins important que la moyenne nationale, de 6%. Et surtout, il demeure inexpliqué par la direction. Celle-ci se refuse à prendre les mesures pour le supprimer.

La CGT a, quant à elle, une explication :

Les femmes représentent 58% des salariés du cadre permanent et 72% des effectifs contractuels, à temps partiel.

Elles restent cantonnées dans des filières dites « féminines » : plus de 90% des agents des médico-sociaux et près de la moitié des agents des filières administratives et commerciales. Filières où les primes de travail et les sujétions liées aux métiers sont les plus faibles.

Les congés maternité, le temps partiel jouent sur le déroulement de carrière.

L'accès aux postes à responsabilités est freiné et le plafond de verre reste bien ancré dans l'entreprise. La culture du présentisme a aussi une incidence sur le déroulement de carrière des femmes.

La négociation et la signature, par l'ensemble des OS, d'un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, en 2006, dans l'entreprise a permis d'éveiller quelques consciences. Malheureusement, son application ne repose que sur quelques bonnes volontés du côté SNCF et la ténacité de la CGT.

Il est aussi percuté par les restrictions budgétaires, les réorganisations qui freinent toute politique volontariste seule à même de lancer une dynamique d'emploi des femmes notamment dans les « métiers dits masculins ».

Le 08 mars doit être une journée de mobilisation des salariées pour gagner de nouveaux droits et améliorer la situation des femmes au travail et dans la vie.

Des initiatives multiples et multiformes seront organisées dans et hors de l'entreprise, cheminotes vous y avez toute votre place.

En votant CGT le 24 Mars 2011, c'est donner un prolongement à toutes les initiatives revendicatives sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail.

C'est donner plus de poids à une organisation syndicale qui porte des valeurs d'équité, d'égalité.

C'est donner plus de force aux négociations sur les questions d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Encore plus fortes,
VOTONS CGT
Le 24 Mars 2011

